Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601337-20260609-2026_06_02-DE

COMMUNE DE MISSIRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le **9 JUIN** à 19 heures 30 les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se son réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 3 juin 2026

Etaient présents : MARCY Christelle, ROUGIÉ Alexandre, TOUZE Isabelle, BELZIC Florence, LE CALLOCH Franck, LE GALL Dominique, FRANCOIS Agnès, FRABOULET Adélaïde, GOURSAT Joël, LATTE Nadège, JOSSET Régis, LE BOUQUIN Goulwenn, SEVETTE Thierry, TREGARO Marie
Absente donnant pouvoir : Karine MOREL donnant pouvoir à Christelle MARCY

Florence BELZIC a été élu (e) secrétaire

N° 2026 – 06 – 02

OBJET : Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population

Vu le code général des collectivités locales,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,
Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2027 les opérations de recensement de la population.
Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

► **Désigne, Mme JARNO Patricia, coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2027.**

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christelle MARCY

